

I- HISTORIQUE

Le Bureau central de la Métrologie Légale et ses bureaux provinciaux ont été créés en 1967. Ils sont régis par le Décret n° 67 170 du 13 Avril 1967 modifié par le Décret n° 93 360 du 07 Juillet 1993.

Le Bureau central passa au statut de Service de la Métrologie Légale en 1989.

Le SML se situe à Soarano et dispose de laboratoire d' étalonnage.

Actuellement, 8 régions disposent de bureau de la métrologie légale opérationnel en plus du service central.

II- STRUCTURE DU SERVICE

Le Service de la Métrologie Légale est un service au sein du Ministère de l' Industrie, du Commerce et de l' Artisanat

Actuellement, le service dispose au niveau central de 20 personnes. Tous les techniciens du service sont des agents assermentés

III- AFFILIATION INTERNATIONALE

Madagascar, par l' intermédiaire du Service de la Métrologie Légale, est un membre à part entière de l' Organisation Internationale de la Métrologie Légale (OIML) . Nous sommes également membre du SADCMEML . Le SADCMEML est la branche du SADC qui s' occupe de la Métrologie Légale au sein de la Région.

IV- ACTIVITES

1- Missions Principales

- Conservation et maintenance des étalons nationaux de mesure qui sont traçables aux étalons internationaux.
- Contrôle des instruments de mesure conformément à la réglementation en vigueur.
- Etalonnage des instruments de mesure sur demande des industries ou autres organismes.

2- Divisions

Laboratoires et dépôt d'étalons

- Détention et conservation des étalons de l' Etat
- Etalonnage des instruments de travail et des poids.
- Etalonnage des instruments de mesure pour l' industrie et les organismes.
- Etudes et essais de modèles soumis à l' approbation

Jaugeage et vérification

- Jaugeage des recipients - mesure (camion - citerne, wagon citerne - bacs - cuves)
- Vérification périodique des instruments de mesure (masse, volume, longueur)
- Vérification primitive des instruments neufs, importés réparés.

LE SERVICE DE LA METROLOGIE LEGALE

« POUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS »

V- POLITIQUE QUALITE DE LA METROLOGIE LEGALE

Le SML s'engage à:

- Mettre en œuvre et à maintenir un Système de Management de la Qualité répondant aux normes ISO 17 025 et ISO 9001:2000
- Assurer les essais et étalonnage au service des clients en conformité avec les normes internationaux (OIML) .

VI- OBJECTIFS QUALITE

- Fournir un service de vérification dans les délais réglementaires.
- Répondre à toute demande de vérification d' étalonnage dans les délais réglementaires.
- Procéder aux vérifications et étalonnages selon les méthodes recommandées par l' OIML .
- Assurer que tous les certificats d' étalonnage et de vérification sont exempt d' erreur.
- Délivrer un certificat d' approbation de modèle dans un délai d' un mois au maximum

Maintenance de l' honnêteté dans les échanges.

Exactitude des instruments de mesure utilisés dans les opérations d' intérêt social (environnement, santé, éducation).

Traitement rationnel des stocks et livraisons de produits dans les entreprises industrielles

Régulation des intrants pour la sauvegarde de la qualité des produits.

Obligation des usagers à se soumettre aux dispositions des lois et règlements relatifs au contrôle de la Métrologie Légale

Levée des obstacles relatifs à la pratique normale du contrôle de la Métrologie Légale par la dotation des moyens nécessaires

Organisation de campagnes de vérification systématique des instruments de mesure sur tout le territoire.

Gestion normale des moyens à disposition.

Intéressement des pouvoirs publics sur la nécessité du contrôle de Métrologie Légale.

Extension des bureaux de la Métrologie



MINISITERAN' NY INDUSTRIA, NY VAROTRA SY NY ASA TANANA
MINISTERE DE L' INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L' ARTISANAT
MINISTRY OF INDUSTRY, TRADE AND CRAFTS

**SERVICE DE LA METROLOGIE
LEGALE
- MADAGASCAR -**

**« POUR LA PROTECTION DES
CONSOMMATEURS »**



SERVICE DE LA METROLOGIE LEGALE
6, RUE RAINANDRIAMAMPANDRY
101 ANTANANARIVO - MADAGASCAR



+261 20 24 589 45



sml@mica.gov.mg